

2^e SAINT-FELIX-DE-LODEZ		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève	L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.	
Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 15 Vote par procuration : 2	Présents : <i>Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN; M. Romain DESRICHARD ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Samuel OLIVIER ; M. Gilles GROS ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; Mme Maghnia MENGUS ; M. Antonio GODOY ; Mme Karen MARCON</i>	
<u>Date de la convocation</u> Le 06/12/2022 <u>Date d'affichage</u> Le 27/12/2022	Absents : Absents excusés : <i>Mme Marie-Pierre VERNET (Procuration à Joseph RODRIGUEZ) ; M. Éric PEROLAT (Procuration à Mme Louisiane DELMAS)</i>	
N° 2022-044 Objet : Projet de Maison Médicale ACTES	Après de nombreuses rencontres avec les services de l'Etat (DDTM) et Le Sous-Préfet de Lodève, et malgré les efforts de la commune pour défendre un projet de maison médicale implanté sur la partie Sud du village, en cohérence avec le projet de zone de loisirs, il apparait qu'une réalisation en dehors de la zone urbanisée de la commune est inenvisageable pour le Sous-Préfet et ses services. Ces derniers proposent de réaliser la maison médicale sur l'emplacement actuel du terrain de tennis et du parc pour enfant attenant en raison des places de parking existantes. Il est difficile, pour les élus, d'imaginer réaliser un tel projet au sein du groupe scolaire, sur des équipements neufs sans créer un conflit d'usage sur cette partie du village qui a mis si longtemps à se structurer. Il s'agit d'un site dédié aux écoles et à la jeunesse situé en cœur de village. Au regard de l'importance que revêt la création de cette maison médicale pour garder un minimum de service de santé sur la commune, il est envisagé d'implanter ce projet en lieu et place du terrain de boule se trouvant au lotissement le Burget néanmoins ce terrain ne permet pas d'envisager des extensions futures pour des activités médicales et paramédicales. Il permet cependant de garder une cohérence des usages sur le groupe scolaire.	

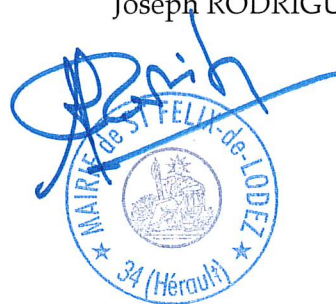
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votes exprimés,

- **DECIDE** de travailler sur un projet de Maison Médicale en lieu et place du terrain de boule du Burguet.

Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ,
le 19 décembre 2022.

Le Maire,
Joseph RODRIGUEZ



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr